

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 3 novembre 2025**

Matière Enfance Jeunesse

Objet Convention Territoriale Globale
Convention ateliers pour les collégiens entre les communes de Saint-Jean-Bonnefonds,
Sorbiers et La Talaudière
Approbation
2025DE11EJ122

Le Maire certifie

1°- Le 3 novembre 2025, les membres du conseil municipal de la commune de la Talaudière légalement convoqués le 27/10/2025 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis en salle du conseil de la Mairie de la Talaudière sous la présidence de Madame Ramona GONZALEZ GRAIL Maire de la commune.

2°- Le nombre des Conseillers en exercice, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	29- David PIGET
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Nathalie CHAPUIS (à compter de 19h15) par Daniel GRAMPFORT

Suzanne DOMPS par Marie-Christine PERSOL

Fabienne MOREAU-SZYMICZEK par Ramona GONZALEZ GRAIL

Carole GRANGE par Pierre CHATEAUVIEUX

Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Dans le cadre de la commission jeunesse de la Convention Territoriale Globale, les communes partenaires organisent des ateliers à destination des collégiens, en novembre 2025 sur la pause méridienne au sein du collège Pierre et Marie Curie, sur la thématique « addictions et hygiène de vie » afin de sensibiliser les jeunes et de les amener à s'interroger sur leurs pratiques.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Sensibiliser les jeunes sur des questions de vie quotidienne et les amener à s'interroger sur leurs pratiques.
- Utiliser l'outil ludique pour capter leur attention et transmettre des messages.
- Permettre aux jeunes d'identifier des structures ressources vers lesquels ils peuvent se tourner en cas de difficulté ou pour poser leurs questions.

La convention annexée à la note de synthèse a pour objet l'organisation des ateliers entre les 3 communes, notamment la répartition des coûts entre les communes : en trois parts égales en fonction du bilan financier établi après la manifestation. Le budget prévisionnel estime notre participation à 750 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (Par 29 voix pour)

Après avoir entendu les explications de Monsieur Gilles MORETON expose, décide :

- D'APPROUVER ladite convention,
- D'AUTORISER Madame le Maire à la signer.

Certifié exact,
LA TALAUDIÈRE, le 3 novembre 2025

Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL



Le Secrétaire,
Daniel GRAMPFORT



Publiée le : 06/11/2025
Transmise au Représentant de l'État le : 05/11/2025

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr